



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 3 décembre 2020

## Table des matières

**L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX FUTURES DIRECTIONS EN ARTS DE LA SCÈNE PASSE UNE PREMIÈRE ÉTAPE..... 3**

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES : LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES SOUTIENT LA CRÉATION D'UNE LIGNE D'ÉCOUTE « STOP IT NOW » ..... 4**

**SOUTIEN DE 50.000 EUROS À L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE EN BELGIQUE ..... 5**

**CONTACTS PRESSE..... 6**

## **L'avant-projet de décret relatif aux futures directions en arts de la scène passe une première étape**

**L'avant-projet de décret relatif aux futures directions en arts de la scène passe une première étape. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait ainsi avancer la transparence, la bonne gouvernance et la parité pour les fonctions de direction du secteur culturel.**

L'avant-projet de décret relatif à la direction des lieux de création, de diffusion, des festivals et des centres scéniques bénéficiant d'un contrat-programme en arts de la scène a été approuvé ce matin en première lecture par le Gouvernement et poursuit désormais sa route vers les chambres de concertation et le Conseil supérieur de la culture pour recueillir l'avis du secteur. Cette étape permettra notamment d'affiner les critères déterminant les structures concernées par le décret.

Cet avant-projet de décret rencontre un des objectifs poursuivis par la Déclaration de Politique Communautaire pour une meilleure gouvernance des institutions culturelles, et répond également aux enjeux liés à la place des femmes dans le secteur des arts de la scène.

Concrètement, le projet de décret vise à organiser les procédures de recrutement des postes de direction et poursuit quatre objectifs :

1. Garantir la publicité et la bonne gouvernance de chaque étape et de tous les éléments de la procédure de recrutement, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les candidats et candidates. Afin d'assurer une meilleure rotation des directions, les mandats seront en outre limités à une durée de 5 ans, renouvelables une fois ;
2. Remédier à l'inégalité manifeste entre les hommes et les femmes dans l'accès aux postes de directions, notamment via la composition de jurys paritaires et la nécessité de motiver les décisions prises concernant les candidatures examinées. Ces adaptations procédurales constituent des mesures incitatives permettant de répondre aux enjeux liés à la moindre représentativité féminine dans les postes de direction ;
3. Promouvoir la diversité culturelle et la protection des droits culturels : favoriser l'accès aux femmes aux postes de direction au sein des opérateurs en arts de la scène permet en effet davantage de diversification des expressions culturelles et artistiques ;
4. Garantir le bien-être au travail, en permettant la création de conditions institutionnelles propices au bien-être au travail, et à la lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement.

*« Actuellement, seuls 20% des postes de direction sont occupés par des femmes. Il reste un long chemin à parcourir pour davantage de parité, dans la société en général et dans le secteur de la culture en particulier. Afin de permettre au secteur culturel de maintenir sa force de création et d'innovation, il nous semble fondamental de le soutenir vers davantage de diversité, d'égalité et de mobilité au niveau des directions. Pour rédiger ce texte, nous avons pu nous appuyer sur l'expertise du terrain actif sur la question du genre dans le secteur des arts de la scène, et ainsi trouver le juste équilibre entre la volonté de mettre en place des mesures incitatives pour davantage d'égalité des chances et la liberté de création et la liberté des opérateurs, qui sont et restent bien sûr essentielles », conclut la ministre de la Culture Bénédicte Linard.*

---

**Cabinet de Bénédicte LINARD**

Lauriane Douchamps

[Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be](mailto:Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be)

+32 (0) 478 98 59 96

## **Lutte contre les violences sexuelles : la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la création d'une ligne d'écoute « Stop it now »**

Sur proposition de la Ministre Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un soutien de 100.000 euros au projet « Stop it now » mis sur pied par l'Unité de Psycho-Pathologie Légale à Tournai. Celui-ci constituera un outil important pour lutter contre les violences sexuelles et protéger les victimes potentielles.

Via la mise en place d'une ligne d'écoute, d'un site web et d'une adresse mail de contact, il permettra à des personnes en difficulté sur le plan de leurs intérêts sexuels, ou aux prises avec des fantasmes déviants impliquant la violence à l'égard d'un tiers, la possibilité de trouver une écoute, des conseils, et d'être dirigés vers une prise en charge efficace et adaptée.

La ligne d'écoute sera opérationnalisée par l'Unité de Psycho-Pathologie Légale, qui mobilisera son expertise, développée depuis plus de 20 ans, dans le suivi et le traitement des auteurs d'infraction à caractère sexuel.

---

### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 (0) 477 67 03 43

## **Soutien de 50.000 euros à l'Association de solidarité étudiante en Belgique**

Sur proposition de la Ministre Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui accordé un soutien de 50.000 euros à l'Association de solidarité étudiante en Belgique (ASEB). Active sur plusieurs campus en Fédération Wallonie-Bruxelles et gérée par des étudiants bénévoles, l'ASEB fournit depuis 2011 une aide alimentaire aux étudiants en situation de précarité via des épiceries sociales.

L'ASBL ambitionne de développer son offre de permanences sociales, via l'engagement d'une personne chargée de l'assistance sociale. Elle aura pour mission de proposer aux étudiants un accompagnement médico-social et de les informer et les guider vers les aides sociales (établissements, pouvoirs publics) disponibles.

La subvention facultative accordée par le Gouvernement permettra à l'ASBL de développer ce projet au bénéfice des étudiants.

### **NOTE AUX RÉDACTIONS**

À ce jour, l'Association de solidarité étudiante en Belgique est présente dans plusieurs Universités et Hautes Écoles situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ASEB est présente dans les établissements suivants : l'Université Libre de Bruxelles (Erasme et Solbosch), l'Université Saint-Louis, l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve et Woluwé-Saint-Lambert), la Haute École Léonard de Vinci, la Haute École Louvain en Hainaut, la Haute École Francisco Ferrer et l'UNamur.

---

#### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 (0) 477 67 03 43

## **Contacts presse**

### **Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 (0) 473 27 14 79

### **Cabinet de Frédéric DAERDEN**

Xavier Gonzalez

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 (0) 479 86 59 11

### **Cabinet de Bénédicte LINARD**

Lauriane Douchamps

[Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be](mailto:Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be)

+32 (0) 478 98 59 96

### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Sandrine Lonnoy

[Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be](mailto:Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be)

+32 (0) 477 67 03 43

### **Cabinet de Caroline DESIR**

Jean-François Mahieu

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 (0) 476 54 55 75